



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2004
Français
Original: anglais/espagnol/russe

Cinquante-neuvième session

Point 66 c) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 57/60 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Il présente les éléments communiqués par les États Membres, sur les déclarations faites devant la Première Commission au sujet des activités menées par l'ONU et d'autres organisations internationales et par des organisations non gouvernementales. Ces éléments sont mis en correspondance avec les 34 recommandations énoncées dans l'étude de l'ONU, et doivent être compris dans cette optique.

De toutes les initiatives dont il a été fait part au Secrétaire général, une en particulier a retenu l'attention. Conçue et menée en avril 2004 par des étudiants de N'Guigmi, au Niger, elle était calquée sur les projets de collecte d'armes menés alors par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); ces étudiants ont organisé auprès de leurs condisciples une collecte non pas d'armes à feu mais de couteaux, et ils ont invité les enseignants et la population locale à prendre part à une cérémonie symbolique de la « Flamme de la paix ».

* A/59/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Application des recommandations par les États Membres		3
A. Réponses des États Membres		3
Hongrie		3
Mexique		4
Nouvelle-Zélande		6
Fédération de Russie		11
Suède		13
Venezuela		14
B. Première Commission	3–4	15
C. Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005	5–8	15
III. Mise en œuvre des recommandations par l'ONU et par les autres organisations internationales	9–47	16
A. Département des affaires de désarmement	9-20	16
B. Département de l'information	21–23	18
C. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	24–38	19
D. Agence internationale de l'énergie atomique	39–43	23
E. Agence internationale de l'énergie atomique et Université des Nations Unies	44	24
F. Université pour la paix	45–47	24
IV. Mise en œuvre des recommandations par des organisations non gouvernementales	48–66	25
A. Global Guide to Disarmament and Non-Proliferation Education	48	25
B. Consortium sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération	49	25
C. Foundation for Peace Studies, Aotearoa (Te Tuapapa Rongamau o Aotearoa), Nouvelle-Zélande	50–62	26
D. Association internationale des recteurs d'université	63	28
E. Exemples de programmes d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération	64–66	29
V. Conclusions	67–70	29

I. Introduction

1. Dans sa résolution 57/60 intitulée « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération », en date du 22 novembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur les résultats obtenus au terme de l'application des recommandations énoncées dans l'étude, réalisée par le Secrétaire général avec l'aide d'experts gouvernementaux (A/57/124), et de le lui présenter à sa cinquante-neuvième session.

2. Aux termes de la recommandation 31 de l'étude, les États Membres étaient encouragés à informer le Département des affaires de désarmement des mesures prises en application des recommandations formulées dans l'étude. Le présent rapport fait état des éléments communiqués au Secrétaire général au sujet de l'application par les États Membres, l'ONU et d'autres organisations internationales, ainsi que des organisations non gouvernementales, des recommandations formulées dans l'étude. Il doit être lu à la lumière des 34 recommandations énoncées dans l'étude.

II. Application des recommandations par les États Membres

A. Réponses des États Membres

Hongrie

[Original : anglais]
[23 juin 2004]

Recommandation 1

1. La République de Hongrie accorde dans ses politiques une grande importance à l'éducation et à la formation en matière de désarmement et de non-prolifération. Elle a fait la preuve de son engagement politique, notamment en participant à l'élaboration des documents pertinents présentés lors des deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 (NPT/CONF.2005/PC.II/WP.18 et NPT/CONF.2005/PC.III/WP.17). Le second document a également été distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Recommandation 3

2. De solides supports pédagogiques et d'importantes publications ayant trait au désarmement et à la non-prolifération sont disponibles en Hongrie. La version hongroise du manuel de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) intitulé « Coming to Terms with Security: a Lexicon for Arms Control, Disarmament and Confidence-Building¹ » est parue en 2003. Elle est le fruit de la coopération entre experts gouvernementaux et non gouvernementaux. Le Ministère des affaires étrangères hongrois a publié son propre manuel sur les

¹ UNIDIR/2001/16.

systèmes multilatéraux de contrôle des armes et les systèmes de contrôle à l'exportation, qui a été rédigé et compilé par les experts du Département du contrôle des armes et de la non-prolifération du Ministère; cet ouvrage est largement utilisé non seulement pour former les diplomates hongrois mais aussi comme support pour les formations pertinentes.

Recommandations 28 et 29

3. Il convient de noter que les programmes des différentes formations sur les relations internationales dispensées dans les universités et lycées hongrois comportent des volets consacrés au désarmement et à la non-prolifération. De nombreux experts gouvernementaux font régulièrement des conférences sur la question, et l'Université de la défense nationale place également ces questions parmi ses grandes priorités. Le public peut consulter le site Web du Ministère des affaires étrangères (<www.kulugyminiszterium.hu>) pour obtenir des informations sur la politique menée dans le pays en matière de non-prolifération, et le manuel sur la non-prolifération devrait bientôt être disponible au format électronique sur l'Internet.

Mexique

[Original : espagnol]
[25 juin 2004]

1. Le Mexique, pays profondément voué à la paix, est un fervent artisan de l'éducation en faveur du désarmement et de la non-prolifération, en raison du rôle concret qu'elle joue dans la poursuite de l'objectif primordial du désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace. Convaincu qu'il est plus que jamais nécessaire de dispenser un enseignement en matière de désarmement et de non-prolifération, surtout dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, comme l'indique l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le Mexique considère qu'il est fondamental et urgent de mener des actions visant à promouvoir une culture du désarmement : il lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle n'épargne aucun effort en vue de libérer les générations actuelles et futures du fléau de la guerre.

2. C'est dans un tel esprit que S. E. Miguel Marín Bosch, Ambassadeur du Mexique, a, en sa qualité de membre du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, soutenu la recommandation visant à charger un groupe d'experts gouvernementaux de réaliser une étude sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. C'est à lui qu'est revenue la présidence de ce groupe après sa création par l'Assemblée générale.

3. L'étude en question a été présentée à l'Assemblée générale en 2002, et le Mexique juge très important que cet organe essentiel de l'ONU ait faites siennes les recommandations qui y étaient énoncées, en adoptant sans la mettre aux voix la résolution 57/60.

4. Pour donner suite aux recommandations énoncées dans l'étude sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le Mexique a pris les initiatives suivantes :

a) Le Gouvernement mexicain s'est employé à créer dans un établissement d'enseignement supérieur du pays une chaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) consacrée à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;

b) Le Mexique a prévu d'inscrire ce thème dans les programmes scolaires de l'enseignement de base, en collaboration avec les autorités du Ministère de l'éducation;

c) Durant les travaux préparatoires à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, le Mexique, associé à d'autres pays, a soumis des documents de travail sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;

d) Le pays a incité différentes instances internationales et régionales, telles que l'Organisation des États américains et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (OPANAL), à inscrire la question à leur ordre du jour, au moyen de résolutions;

e) À cet égard, le Mexique a bénéficié du programme de bourses d'études de l'ONU, grâce auquel ont pu être formées plusieurs générations de diplomates du Ministère des relations extérieures mexicain qui prennent part à l'élaboration de la politique extérieure du pays en matière de désarmement et de non-prolifération, ou qui ont été détachés auprès des missions et délégations mexicaines à l'étranger qui participent aux réunions d'instances et d'organismes internationaux oeuvrant en faveur du désarmement;

f) Conscient de l'importance que revêtent les moyens électroniques dans la promotion de l'objectif du désarmement, le Ministère des relations extérieures mexicain a prévu de consacrer une page d'accueil de son site Internet à la diffusion de l'information sur les questions de désarmement et de non-prolifération;

g) Dans le cadre des initiatives prises à titre non gouvernemental, S. E. Marín Bosch a continué, après avoir pris sa retraite, de promouvoir l'éducation en faveur du désarmement dans les milieux universitaires. En 2003, il a donné un cours sur le désarmement et la sécurité internationale au Département des relations extérieures de l'Université ibéro-américaine dont le siège est à Mexico;

h) Dans le cadre de l'action menée en vue d'intégrer les questions de désarmement dans les programmes des établissements scolaires, des experts et des chercheurs qui collaborent avec le Gouvernement mexicain ont obtenu que le projet intitulé « La Convention sur les armes chimiques et ses conséquences pour l'industrie chimique nationale » soit choisi pour occuper la chaire « Juan Salvador Agraz » dans le domaine des sciences de la chimie de la Faculté de chimie de l'Université nationale autonome du Mexique;

i) La Faculté de chimie de l'Université nationale autonome du Mexique a sensibilisé les milieux scientifiques et parlementaires à la question. Des experts mexicains en armes chimiques désignés pour mener des inspections en Iraq ont pris part à des conférences, publié des articles et participé à des émissions de radio consacrées aux thèmes en rapport avec l'interdiction des armes chimiques.

5. L'éducation en faveur du désarmement et de la non-prolifération est un objectif de la politique extérieure du Mexique : les résultats d'une telle politique

seront perceptibles chez les générations actuelles et futures et profiteront à l'ensemble de l'humanité.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[19 juillet 2004]

Appui unanime à l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

1. Estimant que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est une activité essentielle mais insuffisamment développée liée à la promotion et à la réalisation d'une paix, d'un désarmement et d'une non-prolifération durables, la Nouvelle-Zélande a coparrainé la résolution 55/33 E de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 2000, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de réaliser, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude sur le désarmement et la non-prolifération, ainsi que la résolution 57/60 dans laquelle l'Assemblée a remercié le Secrétaire général pour son rapport (A/57/124).

2. La Nouvelle-Zélande a l'honneur d'être représentée au sein du groupe d'experts créé en application de la résolution 55/33 E, en la personne de Kate Dewes, experte spécialiste dans le domaine de l'éducation en faveur de la paix et du désarmement.

3. Se félicitant des conclusions et recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général, la Nouvelle-Zélande est résolue à appliquer les recommandations formulées à l'intention des États et à favoriser la mise en œuvre d'autres recommandations par les autorités compétentes, et elle encourage tous les autres États à faire de même.

Application par la Nouvelle-Zélande des recommandations énoncées à l'intention des États

Recommandation 1

4. Le Ministère de l'éducation néo-zélandais a inscrit l'éducation sur la paix dans le programme scolaire national, en tant que composante d'un certain nombre de domaines couverts par le programme. L'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération fait partie intégrante de l'éducation plus générale sur la paix.

5. En 2003, le Ministère de l'éducation a produit, avec l'aide de la New Zealand Foundation for Peace Studies d'Aotearoa, une brochure d'information destinée aux enseignants intitulée « Peace education in schools » (annexe I)², qui a été distribuée à toutes les écoles maternelles et primaires du pays, accompagnée d'une lettre du Ministre pour le désarmement et le contrôle des armes. Cette brochure aborde l'éducation sur la paix de façon théorique mais aussi pratique, avec des exemples à l'appui, et présente notamment les activités menées en la matière à l'école.

² Le rapport complet et ses annexes peuvent être consultés auprès du Département des affaires de désarmement, sur demande.

6. Le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur a entrepris un certain nombre d'activités éducatives en matière de désarmement et de non-prolifération au cours de la période 2003-2004; il a notamment :

a) Organisé des séances d'information pour les élèves de l'enseignement secondaire participant aux manifestations du « Modèle ONU » sur les activités de l'Organisation dans le domaine du désarmement;

b) Publié un guide sur le désarmement et le rôle de la Nouvelle-Zélande dans ce domaine à l'intention du grand public;

c) Organisé des séances d'information pour les organisations non gouvernementales actives dans le domaine du désarmement;

d) Fourni des résultats d'études aux organisations non gouvernementales actives dans le domaine du désarmement.

7. La Nouvelle-Zélande soutient également l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération par la voie du Peace and Disarmament Education Trust, qui finance des bourses d'études ayant trait à la paix et au désarmement et accorde également des fonds à des organisations non gouvernementales menant des projets d'éducation en matière de paix et de désarmement. La liste des projets ainsi subventionnés en 2003-2004 figure à l'annexe II au présent rapport².

8. La formation consacrée aux études sur la paix de l'Université de Canterbury, d'une durée d'un an, a été rétablie en 2002. Elle couvre des sujets tels que la non violence, le règlement des conflits, les mouvements en faveur de la paix, les droits de l'homme, le combat mené contre le terrorisme, les mécanismes de l'ONU et toute une gamme de questions en rapport avec le désarmement et la non-prolifération. En 2005, le Département de sociologie de cette université proposera une formation complète sur la paix et le désarmement.

9. En 1987, la Nouvelle-Zélande a créé un Comité public consultatif sur le désarmement et le contrôle des armes dans le cadre de la loi néo-zélandaise portant zone dénucléarisée, désarmement et contrôle des armements, qui énonce les fonctions du Comité comme suit :

« a) Conseiller le Ministre des affaires étrangères sur les aspects liés aux questions de désarmement et de contrôle des armements qu'il juge pertinents;

b) Conseiller le Premier Ministre sur l'application de ce la présente loi;

c) Publier de temps à autre des rapports publics ayant trait au désarmement et au contrôle des armements ainsi qu'à l'application de la présente loi;

d) Faire les recommandations qu'il juge appropriées pour l'attribution de montants à partir des fonds qui auront été institués aux fins de promouvoir parmi le grand public une meilleure connaissance des questions de désarmement et de contrôle des armements. »

10. Le Comité consultatif se réunit trois fois par an, en tant que comité, avec le Ministre pour le désarmement et le contrôle des armes, afin d'examiner les questions de désarmement, de donner des conseils aux autorités et de décider de

l'allocation des fonds du Peace and Disarmament Education Trust. Les membres du Comité conseillent aussi tout au long de l'année, de façon informelle, le Ministre pour le désarmement et le contrôle des armes, le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur et le Premier Ministre.

11. La brochure du Ministère de l'éducation intitulée « Peace education in schools », conçue à l'origine pour informer les enseignants sur les volets théoriques et pratiques de l'éducation en matière de paix et de désarmement dans les écoles, peut également servir à informer d'autres États, des organisations internationales et la société civile sur les pratiques en vigueur à Aotearoa, en Nouvelle-Zélande. Elle a donc été diffusée auprès de tous les États Membres, du Département des affaires de désarmement, des organisations internationales concernées et des organisations de la société civile qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Recommandation 4

12. Le Ministre pour le désarmement et le contrôle des armes et le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur ont tous deux fait des déclarations et des discours publics sur les questions ayant trait au désarmement et à la non-prolifération, au cours de l'année écoulée, toutes interventions largement relayées par les médias (radio, télévision et Internet). Le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur continue d'étudier les différents moyens possibles de coopérer davantage avec les établissements universitaires et les centres de recherche, tant sur le plan international qu'au niveau national. La Division du désarmement du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur a intensifié son action d'information auprès du monde industriel, par l'établissement de contacts directs, par voie de presse et via l'Internet, s'agissant des contrôles à l'exportation qui régissent le transfert de produits figurant sur la liste néo-zélandaise de biens stratégiques, composante fondamentale de l'éducation en matière de non-prolifération.

Recommandation 6

13. Comme indiqué plus haut, la brochure du Ministère de l'éducation intitulée « Peace education in schools » a été communiquée au Département des affaires de désarmement afin qu'il l'étudie et, éventuellement, en assure la diffusion. La Division du désarmement du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur a entrepris de faire connaître tout programme scolaire ou autre pertinent ayant trait au désarmement et à la non-prolifération qui sera porté à son attention.

Recommandation 8

14. La Nouvelle-Zélande a désigné des conseillers d'organisations non gouvernementales pour la représenter aux troisième, quatrième et cinquième réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenues respectivement à Managua, Genève et Bangkok en 2001, 2002 et 2003. Elle a également délégué un conseiller non gouvernemental à la Réunion de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue à New York, en 2003, et compte désigner un conseiller non gouvernemental pour la représenter à la Conférence des Parties

chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, à New York.

Recommandation 10

15. La Nouvelle-Zélande a appuyé l'initiative « Maires pour la paix », qui appelle expressément à la tenue de négociations aboutissant à l'abolition des armes nucléaires. Elle a coparrainé les activités de cette initiative lors de la réunion du Comité préparatoire à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, et aidé ses maires à jouer un rôle actif dans le programme « Maires pour la paix ».

16. Christchurch est devenue, en 2002, une « Ville pour la paix » dynamique, et elle est en passe de se doter d'un parc de la paix, d'une collection de documents d'archive sur la paix et d'une bibliothèque de la paix. Elle dispose d'un site Web consacré à la paix (<www.ccc.govt.nz/christchurch/peacecity>) et a officialisé ses liens d'amitié avec les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, auxquelles elle a consacré une exposition dans son musée municipal.

Recommandation 12

17. Les institutions religieuses figurent au nombre de celles qui sont parvenues à obtenir un financement du Peace and Disarmament Education Trust (voir annexe II)².

Recommandation 13

18. La Nouvelle-Zélande a renforcé la coopération et développé la formation réciproque et l'échange d'information avec les organismes chargés de veiller au respect par le pays de ses obligations internationales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Les douanes, le Ministère de la défense, la police, le New Zealand Chemical Industry Council, la Defence Industry Association, l'Environmental Risk Management Authority et le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur ont amélioré les mécanismes leur permettant de coopérer dans le cadre des opérations de contrôle des exportations, concrétisant ainsi les engagements pris par la Nouvelle-Zélande en matière de gestion des produits stratégiques dans le cadre des grands traités sur le désarmement et la non-prolifération et des régimes de contrôle. Le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur joue un rôle éducatif de premier plan dans ces activités, en s'assurant que toutes les institutions sont bien informées des obligations spécifiques qui leur incombent en vertu de chaque traité et régime de contrôle.

19. La Nouvelle-Zélande appuie et facilite également la tenue de conférences régionales avec les organisations internationales en ce qu'elles favorisent la sensibilisation aux questions pertinentes liées au désarmement et à la non-prolifération. Elle a par exemple appuyé l'organisation de l'atelier pour le Pacifique sur l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 2003, et a offert aux États du Pacifique une assistance législative aux fins de l'élaboration des textes de loi et une formation en vue de faciliter la ratification du Traité. Elle cherche maintenant le moyen d'assurer le suivi de l'atelier de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques qui s'est tenu à Nadi (Fidji), en juin 2004. La Nouvelle-Zélande coopère également avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue de l'organisation éventuelle d'un séminaire régional

consacré aux garanties et à la sécurité nucléaires, visant à promouvoir auprès des gouvernements des îles du Pacifique une meilleure prise de conscience et l'amélioration des systèmes de protection contre les matières radioactives ou nucléaires. Dans le cadre de ce séminaire, les milieux scientifiques et techniques de la région pourraient aussi bénéficier d'une formation.

Recommandation 17

20. Le Gouvernement néo-zélandais fournit aux journalistes des informations ciblées sur les questions ayant trait au désarmement et à la non-prolifération. Le Ministre pour le désarmement et le contrôle des armes et le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur sont les premiers contributeurs de ces séances d'information, qui sont axées sur des projets et des manifestations spécifiques (contribution de la Nouvelle-Zélande à la destruction des armes chimiques en Fédération de Russie, dans le cadre du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, ou participation au processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires³, par exemple). Le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur endosse également le rôle d'intermédiaire avec les médias, en collaboration avec les cabinets ministériels, afin d'assurer la diffusion en temps voulu d'une information juste.

Recommandation 20

21. La Nouvelle-Zélande offre des bourses d'études, via le Peace and Disarmament Education Trust, pour soutenir les travaux de recherche pertinents menés par les étudiants de niveau de la maîtrise ou du doctorat des universités nationales et étrangères (voir annexe III)².

Recommandation 28

22. La question est à l'examen. Le Département des affaires de désarmement sera tenu informé en temps voulu des mesures prises à cet égard.

Recommandation 31

23. La question du choix du coordonnateur de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération est à l'examen. Le Département des affaires de désarmement en sera tenu informé en conséquence.

Recommandation 33

24. La Nouvelle-Zélande fera une brève déclaration sur l'application des recommandations formulées dans l'étude au cours de ses interventions devant la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 729, n° 10485.

Fédération de Russie

[12 juillet 2004]

[Original : russe]

1. Compte tenu de la menace croissante de prolifération des armes de destruction massive et du fait que ces armes risquent de tomber entre les mains de terroristes, la question de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération prend une importance particulière. Nous considérons à ce sujet qu'une éducation dans ce domaine peut non seulement apporter une contribution positive à la formation et au perfectionnement des compétences des experts dans le domaine de la non-prolifération mais aussi influencer positivement sur la conception du monde des populations et en particulier des jeunes générations.
2. La Fédération de Russie accorde une grande importance à la résolution 57/60 de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 2002, sur l'éducation dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. En Russie, les établissements d'enseignement public et les organisations non gouvernementales élaborent en permanence des programmes consacrés à l'instruction, à l'enseignement et au perfectionnement des compétences dans les domaines susmentionnés. Le Président de la Fédération de Russie, V. V. Poutine, a souligné la nécessité de former des spécialistes dans le domaine de la non-prolifération lors d'une réunion du Conseil de sécurité de Russie, le 3 décembre 2003.
3. Au cours des dernières années, le nombre de projets éducationnels et le volume des ressources informationnelles permettant d'acquérir les connaissances nécessaires dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ont fortement augmenté en Russie.
4. Dans ce contexte, on notera qu'à l'heure actuelle la Russie figure parmi les principaux pays européens en ce qui concerne le nombre de programmes dans ce domaine, et en premier lieu dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires.
5. Les programmes d'enseignement ci-après sont actuellement mis en œuvre dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération :
 - a) En 1997, on a créé à l'Institut d'ingénierie et de physique de Moscou un grade maîtrise dans le domaine des questions techniques relatives à la non-prolifération;
 - b) Depuis 2000, le Centre chargé des questions relatives au contrôle des exportations organise chaque mois des stages de formation dans les entreprises du secteur de la défense produisant des biens à double finalité, lesquels ont pour but de former le personnel en vue de l'amélioration des systèmes internes de contrôle des exportations. Le Centre organise aussi des séminaires annuels sur la problématique et la technique du contrôle des exportations dans les établissements d'enseignement supérieur de Russie, et notamment dans les grandes universités régionales;
 - c) En 2001, le Ministère de l'éducation de la Fédération de Russie a approuvé une nouvelle spécialité, intitulée « Sûreté nucléaire et non-prolifération des matières nucléaires », qu'il a inscrite dans le registre correspondant pour les établissements d'enseignement supérieur technique de Russie. L'enseignement de

cette discipline a commencé à l'Institut d'ingénierie et de physique de Moscou en 2001 et à l'Université polytechnique de Tomsk en 2002;

d) Depuis 2001, des cours hebdomadaires de perfectionnement professionnel dans le domaine de la non-prolifération sont organisés chaque année par le Centre d'études politiques à l'intention des personnels des ministères et départements de la Fédération de Russie et des organisations de recherche scientifique concernés;

e) En 2001, il a été créé un centre de la sécurité internationale auprès de l'Institut de l'économie mondiale et des relations internationales de l'Académie des sciences de Russie. Les publications du Centre, consacrées aux questions d'actualité relatives à la sécurité internationale et à la non-prolifération apportent une contribution très importante à l'information de l'opinion publique;

f) Depuis 2001, l'Académie diplomatique du Ministère des affaires étrangères organise des stages de courte durée pour le perfectionnement professionnel des spécialistes s'occupant des problèmes de désarmement;

g) En 2002, on a établi et publié un manuel en deux volumes sur la non-prolifération nucléaire qui a été approuvé et confirmé en tant que manuel d'étude à l'intention des établissements d'enseignement supérieur (éditeur : Centre d'études politiques);

h) Depuis 2002, le Centre d'études politiques organise un programme de cours/conférences sur la base des établissements d'enseignement supérieur régionaux; par ailleurs, ses experts ont mis au point et introduit en 2003 un programme de téléenseignement en langue russe dans le domaine de la non-prolifération;

i) Depuis 2003, le Centre chargé des questions relatives au contrôle des exportations organise chaque mois des stages à l'intention des agents des douanes et, chaque trimestre des conférences-colloques dans différentes régions de Russie, afin d'améliorer les systèmes de contrôle des exportations et de contrôle douanier et d'échange des données d'expérience dans ces domaines;

j) Depuis 2003, le Centre d'études politiques met en œuvre un programme visant à améliorer le niveau professionnel des enseignants dans le domaine de la non-prolifération.

6. Nous considérons que, compte tenu de l'expérience accumulée par la Russie, les mesures suivantes pourraient présenter un intérêt pour l'élaboration de programmes d'enseignement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération dans d'autres pays :

a) Utilisation de matériels didactiques mis au point dans la Fédération de Russie pour l'organisation de cours similaires à l'étranger, en premier lieu dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI);

b) Stages d'étrangers dans des établissements russes s'occupant des questions d'enseignement concernant le désarmement et la non-prolifération, afin qu'ils se familiarisent avec l'expérience russe dans ce domaine;

c) Organisation, chaque année, avec l'appui du Département des affaires de désarmement de l'ONU, de conférences pédagogiques en vue d'un échange de

données d'expérience sur les questions d'enseignement dans le domaine de la non-prolifération;

d) Élaboration, en coopération avec l'AIEA, d'un programme de cours type sur les problèmes de non-prolifération, qui pourrait être appliqué en Russie et dans les pays membres de la CEI. La création d'une école-séminaire internationale et l'organisation de stages à l'intention des étrangers, sur leur demande, avec le soutien financier de l'Agence, pourraient constituer un autre objectif de coopération avec l'AIEA;

e) Utilisation des potentialités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et des centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement, en vue de la promotion des notions de désarmement et de non-prolifération.

7. La Fédération de Russie est d'avis que, pour augmenter le nombre des programmes d'enseignement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et améliorer leur qualité, il est indispensable d'obtenir la participation d'un plus grand nombre d'organisations non gouvernementales et de fonds privés spécialisés dans les questions de désarmement et de non-prolifération.

Suède

[Original : anglais]
[29 juin 2004]

1. La Suède souscrit à la conclusion énoncée dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies à savoir que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'impose plus que jamais comme une nécessité, surtout sur le chapitre des armes de destruction massive, mais aussi en ce qui concerne les armes légères, le terrorisme et les autres défis lancés à la sécurité internationale et au processus de désarmement.

2. Le fait que la guerre froide soit désormais chose du passé ne doit pas nous porter à un optimisme excessif – nous faisons face à de nouveaux défis et à de nouvelles menaces et nous sommes, dans une certaine mesure, en présence de nouveaux acteurs. La menace la plus grave demeure l'existence des armes de destruction massive, mais nous savons depuis relativement peu de temps qu'elles peuvent être déployées par des acteurs non étatiques. Ces armes constituent une menace effrayante, mais ce sont les armes légères qui tuent le plus.

3. Pour répondre aux défis, tant anciens que nouveaux, et empêcher que ne soient anéantis les résultats des accords et des traités relatifs au désarmement, il est essentiel de mobiliser le soutien d'une opinion publique avertie et éclairée. Le ferme engagement des jeunes générations est particulièrement important à cet égard.

4. Les gouvernements, les organisations internationales et les ONG ont produit et diffusé un volume considérable d'informations. Soucieux de jouer un rôle plus actif en matière d'information et d'éducation, le Gouvernement suédois, ayant constaté que la coopération avec la société civile se révèle particulièrement efficace, apporte depuis de nombreuses années un soutien financier aux activités que mènent les ONG dans le domaine de l'information.

5. Pendant l'année à l'examen, le Gouvernement s'est particulièrement intéressé à un grand projet visant à développer, chez les jeunes qui appartiennent à divers

groupements politiques et à d'autres organisations non gouvernementales, la connaissance des armes de destruction massive et de la sécurité internationale commune; le Gouvernement contribuera financièrement à cette initiative.

6. Plus généralement, l'information concernant le désarmement fait partie intégrante du programme d'enseignement de l'histoire et des sciences politiques dans le système scolaire suédois.

7. En ce qui concerne sa propre politique en la matière, le Gouvernement suédois a inclus sur son site Web, outre les références habituelles aux allocutions et aux conférences officielles, un chapitre consacré au désarmement et à la non-prolifération.

8. En outre, en 2003 comme en 2004, la Suède a été l'un des auteurs d'un document de travail sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, qui a été présenté au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005. Ces documents de travail ont pour but de promouvoir les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Venezuela

[Original : espagnol]
[29 juin 2004]

1. Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela estime indispensable d'instaurer une culture de la paix dans tous les domaines sociaux, aux niveaux national et international, afin que le monde s'engage dans la voie du désarmement et de la non-prolifération, créant ainsi des conditions propices à la consolidation des liens entre la paix mondiale, la sécurité générale et la possibilité d'un développement durable dans la justice sociale.

2. Pour le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, la pauvreté et l'exclusion sont au nombre des grands problèmes qui, étant sources de conflit et d'instabilité à l'intérieur des États, doivent mobiliser une attention considérable et susciter des actions majeures au plan international.

3. Les plans sociaux mis en œuvre par le Gouvernement vénézuélien comprennent un important élément éducatif et intégrateur; il s'agit des missions Robinson I et II (axées sur l'alphabétisation de masse) et des missions Ribas, Sucre et Université bolivarienne (favorisant respectivement le commencement, la poursuite et l'achèvement des études primaires, secondaires et universitaires). Toutes ces actions visent à inverser le processus d'exclusion des groupes les plus démunis, comme en dispose le Plan national de développement économique et social (2001-2007), en particulier au chapitre traitant de l'équilibre social. Elles devraient ainsi contribuer, par exemple, à atténuer la propension des secteurs les plus vulnérables de la société à servir de maillons dans la chaîne internationale du trafic illicite d'armes légères.

4. De même, ces programmes d'éducation de masse favorisent l'étude et l'analyse des valeurs fondamentales inscrites dans la Constitution bolivarienne, notamment la paix, l'inclusion, le refus de la guerre, la solution pacifique des

différents et l'avènement d'un monde plus juste et plus équilibré fondé sur le respect de la diversité culturelle, ethnique et sexuelle.

5. La République bolivarienne du Venezuela estime que le désarmement et la non-prolifération doivent s'entendre et se diffuser dans une perspective intégrale, ce qui exige harmonie et cohérence entre les propositions et les actions des États en la matière.

6. Dans ce même ordre d'idées, il est indispensable de souligner, dans le cadre de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le rôle primordial du régime multilatéral de désarmement des Nations Unies, de la Commission du désarmement en particulier et de la Première Commission en général, afin de sensibiliser l'opinion mondiale à l'importance vitale d'un tel régime. En ce sens, le Gouvernement vénézuélien réaffirme son engagement à diffuser, à tous les niveaux de la société vénézuélienne, les valeurs nationales et internationales que sont la paix, la non-violence et le refus de la guerre et que proclame la Constitution vénézuélienne.

B. Première Commission

Recommandation 33

3. Pendant le débat général et les débats thématiques de la Première Commission de l'Assemblée générale à la cinquante-huitième session, l'Allemagne, le Canada, l'Inde, le Japon, le Mexique, la Mongolie, la Norvège et la Nouvelle-Zélande ont fait des déclarations d'appui à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Plusieurs États se sont référés à l'initiative qu'ils avaient proposée à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 (voir par. 5 et 7 ci-dessous).

Recommandations 1 et 20

4. Le Canada, en particulier, a saisi cette occasion pour annoncer le lancement d'un programme de bourses pour la recherche universitaire sur le désarmement, le contrôle des armements et la non-prolifération, avec la collaboration du Centre Simons d'études sur la paix et le désarmement de l'Université de la Colombie-Britannique, ainsi que la mise en œuvre, avec la participation de l'Association canadienne pour les Nations Unies, d'un programme d'éducation en matière de désarmement, à l'intention des étudiants et des enseignants des écoles secondaires de tout le Canada (voir par. 66 ci-dessous).

C. Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005

Recommandation 1

5. En leur qualité de Parties au Traité sur la non-prolifération, l'Égypte, la Hongrie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, la Pologne et la Suède ont encouragé la Conférence d'examen de 2005 à attacher une grande

importance à l'étude réalisée par l'ONU; à faire rapport au sujet des programmes et des ateliers d'éducation et de formation diffusant des informations sur les résultats des conférences des Parties chargées d'examiner le Traité et les travaux des États parties pour appliquer celui-ci; et à faire mieux comprendre le Traité sur la non-prolifération (voir NPT/CONF.2005/PC.II/WP.18).

6. Dans son résumé factuel des travaux de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen, le Président a fait observer que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération avait été jugée importante par les États Parties pour renforcer le désarmement et la non-prolifération dans l'intérêt des générations futures (voir NPT/CONF.2005/PC.II/50, annexe II).

7. L'Égypte, la Hongrie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, la Pologne et la Suède ont présenté à la troisième session du Comité préparatoire un document de travail détaillé examinant la mise en œuvre de recommandations spécifiques et encourageant d'autres États à échanger volontairement, à la Conférence d'examen de 2005, des informations sur les efforts qu'ils entreprennent dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (NPT/CONF.2005/PC.III/WP.17).

8. Le Président de la troisième session a présenté un document contenant les questions et propositions qui nécessitaient une discussion plus approfondie du Comité préparatoire, notamment en ce qui concerne l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (NPT/CONF.2005/PC.III/WP.30).

III. Mise en œuvre des recommandations par l'ONU et par les autres organisations internationales

A. Département des affaires de désarmement

Recommandation 31

9. Au début de 2003, le Département des affaires de désarmement du Secrétariat a diffusé un document rappelant aux gouvernements que l'Étude des Nations Unies recommandait qu'ils nomment des coordonnateurs de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération et qu'ils informent le Département des mesures prises en application des recommandations formulées dans l'étude. Peu de gouvernements ont nommé un tel coordonnateur. Les renseignements reçus par le Département figurent à la section II du présent rapport.

Recommandation 29

10. Le Département des affaires de désarmement a aussi demandé aux organes de l'ONU et aux autres organisations internationales dotées de compétences particulières dans les domaines de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération de nommer un coordonnateur des activités relatives à ces domaines. La plupart des organisations ont nommé un coordonnateur.

Recommandation 3

11. Le Département des affaires de désarmement a produit et largement distribué dans les six langues officielles, avec l'assistance du Département de l'information, le texte de l'étude dans une série de brochures de présentation⁴.

Recommandation 29

12. Le Département des affaires de désarmement a organisé deux réunions du groupe interinstitutions, en juillet 2003 et en février 2004, en vue d'encourager l'application plus générale des recommandations et de coordonner l'action du système des Nations Unies à cet égard. Des professionnels non gouvernementaux du secteur de l'éducation ont été invités à y participer. Les réunions ont encouragé la création de programmes d'éducation et de formation en matière de désarmement et de non-prolifération, en particulier les efforts réalisés par l'Université des Nations Unies et par l'Université pour la paix (voir par. 44 et 45 ci-dessous).

Recommandation 18

13. Le Département des affaires de désarmement a créé, en étroite coopération avec le Projet global d'enseignement et d'apprentissage du Département de l'information, un groupe consultatif sur l'éducation et l'apprentissage en matière de désarmement et de non-prolifération, qui comprend des experts des armes classiques et non classiques venant de quatre régions du monde. À sa première réunion, tenue en février 2004, le groupe consultatif a défini des thèmes sur la paix et le désarmement adaptés aux divers niveaux de développement, ainsi que les meilleures pratiques pour les différents niveaux d'éducation, afin d'enrichir le site Web Cyberschoolbus en le dotant d'un contenu didactique en matière de désarmement et de non-prolifération.

Recommandation 18

14. Le Projet global d'enseignement et d'apprentissage du Département de l'information prévoit de consacrer au désarmement un volet entier du site Cyberschoolbus, où toutes les questions pertinentes seront abordées. Étant donné que ce site s'adresse à un public d'élèves de l'enseignement primaire et secondaire, la présentation des faits doit être adaptée aux différentes classes d'âge et aux divers niveaux d'aptitude. Le Département des affaires de désarmement établit actuellement une synthèse des observations qui ont été faites à la réunion du groupe consultatif afin de mettre au point une série de recommandations et il collabore à l'aménagement du site Web avec le Département de l'information.

Recommandations 27 et 28

15. Le Département des affaires de désarmement a entrepris un projet d'éducation sur les armes légères, qui traite d'éducation en situation d'après-conflit et de consolidation de la paix. Ce projet d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, qui s'étend sur deux années et concerne quatre pays, a passé le cap de la première année en février 2004. Il est mis en œuvre en partenariat avec la Campagne mondiale en faveur de l'éducation pour la paix de l'Appel de La Haye pour la paix en Albanie, au Cambodge, au Niger et au Pérou, avec l'appui financier de la Fondation pour les Nations Unies de l'Allemagne, d'Andorre, du Japon, de la

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.03.IX.4.

République tchèque et de la Suède. Son objectif global est d'aider à réduire la violence et à éliminer les armes qui servent à la commettre, notamment en contribuant si possible à la collecte de ces armes et à former l'esprit des jeunes et des enfants à une culture de paix, de tolérance et de respect pour les droits fondamentaux d'autrui. Le projet s'achèvera fin janvier 2005.

16. En avril 2004, le programme a eu des retombées inattendues à N'Guigmi (Niger) sous forme d'une « Flamme de paix » qui a détruit non point des armes à feu mais des couteaux, armes qui alimentent la violence dans les écoles de la région. L'initiative ne provenait pas d'une organisation internationale : elle avait été lancée localement par des élèves du primaire et du secondaire participant au projet sur la paix, qui ont fait de la Flamme de paix une manifestation de village, invitant les parents et les dirigeants communautaires à participer à cette cérémonie colorée et riche de sens.

Recommandation 25

17. Comme conséquence de l'étude, le Département des affaires de désarmement a entrepris de mettre au point un centre de documentation électronique sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, qui n'est pas encore prêt à entrer officiellement en service.

Recommandation 19

18. Le Département des affaires de désarmement a poursuivi son plus important effort pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération – le Programme de bourses d'études en matière de désarmement – qui fait l'objet d'un rapport distinct présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session (A/59/177).

Recommandation 24

19. À New York et à Genève, le Département des affaires de désarmement a formé 23 étudiants de troisième cycle, mais aussi du premier et du second cycle universitaire dans le cadre de divers programmes de stages universitaires. Le Département s'est efforcé de respecter l'équilibre entre les sexes, ainsi qu'une répartition géographique équitable, mais il a continué à éprouver des difficultés à sélectionner un plus grand nombre de stagiaires provenant de pays en développement.

Recommandation 30

20. Deux fois par an, le Département des affaires de désarmement et l'UNIDIR ont fait le point sur les travaux ayant trait à l'éducation et à la formation, à l'intention du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui constitue le Conseil d'administration de l'Institut.

B. Département de l'information

Recommandations 3 et 4

21. Portant l'accent sur l'action éducative, la *Chronique de l'ONU* (publiée trimestriellement en anglais et en français) a consacré de nombreux articles à la

nécessité du désarmement et de la non-prolifération, ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme. Non seulement la revue met régulièrement en relief l'évolution tendancielle des initiatives de désarmement dans les débats de l'Assemblée générale, notamment à la Première Commission, mais encore consacre-t-elle des articles de fond au monde après le 11 septembre, au terrorisme, aux enfants soldats et à l'implantation des armes dans la société en Afrique de l'Ouest.

Recommandation 23

22. La campagne « Les Nations Unies travaillent pour tous » a produit deux documentaires éducatifs, axés sur la famille, dans la série « What's going on » sur la question du désarmement : l'un sur les enfants soldats, présenté par le Messenger de la paix Michael Douglas; l'autre sur les mines terrestres, présenté par Laurence Fishburne. Elle a aussi créé deux clips pour le site Web avec des liens vers le site du Département des affaires de désarmement et d'autres partenaires.

Recommandation 23

23. Des émissions radiophoniques d'information, ainsi que des magazines et des programmes de fond destinés à être radiodiffusés au niveau régional et dans le monde entier ont été consacrés à l'étude des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Les sujets abordés allaient du désarmement en crise au déminage, en passant par les armes légères en Afrique.

C. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Recommandations 2, 3 et 20

24. Le programme de travail de l'UNIDIR vise à produire et à diffuser des travaux de recherche et des documents sur le désarmement. L'Institut publie *Forum du désarmement* (en anglais et en français, également disponible par voie électronique) ainsi qu'un grand choix de livres et de rapports. L'Institut, qui reçoit un nombre croissant de demandes d'autorisation en vue d'utiliser *Forum du désarmement* dans l'enseignement universitaire, fournit ses publications sans frais dans les pays en développement et il est constamment à la recherche d'universités, de bibliothèques et de centres de recherche des pays en développement en vue de les inscrire sur ses listes de distribution. À l'heure actuelle, l'Institut s'efforce de desservir ainsi un plus grand nombre de bibliothèques universitaires auprès d'institutions qui mènent des programmes dans les domaines de la sécurité, du désarmement ou de la paix, ou qui sont situées dans des régions sous-desservies.

Recommandations 3 et 28

25. La publication de l'UNIDIR intitulée *Coming to Terms with Security: A Lexicon for Arms Control, Disarmament and Confidence-Building* (Sécurité : lexique pour la maîtrise des armements, le désarmement et les mesures de confiance) est disponible en anglais, en arabe, en coréen, en espagnol et en hongrois; elle est en cours de traduction en français. L'UNIDIR souhaite vivement que ce manuel soit traduit en d'autres langues, en particulier dans les pays où ces questions ne sont pas couramment étudiées. En collaboration avec le Verification Research, Training and Information Centre, l'UNIDIR a par ailleurs publié un manuel intitulé *Coming to Terms with Security: A Handbook on Verification and*

Compliance (Sécurité : manuel concernant la vérification et le respect des traités), disponible en anglais et en arabe. Ces manuels constituent d'excellentes ressources pour les cours de formation.

Recommandations 4 et 22

26. Le site Web de l'Institut, remanié en 2002, a ajouté une nouvelle dimension aux activités de diffusion et a permis à ses publics cibles (étudiants, diplomates, représentants des gouvernements, chercheurs, membres des médias) du monde entier d'accéder aux résultats des travaux de l'UNIDIR. Le site Web est tenu en anglais et en français.

Recommandation 4

27. La publication intitulée *Coming to Terms with Security: A Lexicon for Arms Control, Disarmament and Confidence-Building* (voir par. 25 ci-dessus) est un bon exemple des nouvelles méthodes de diffusion, dans lesquelles une grande partie des actions menées au niveau des pays sont prises en charge par les partenaires gouvernementaux. Un nombre croissant de publications de l'UNIDIR sont disponibles *in extenso* par voie électronique, accompagnées d'un résumé d'une page dans chacune des deux langues. Ces méthodes novatrices de diffusion au niveau communautaire sont illustrées, par exemple, par une série australienne d'émissions radiophoniques d'actualité consacrées aux publications de l'UNIDIR.

Recommandation 7

28. L'UNIDIR siège au comité consultatif académique du programme d'éducation en matière de désarmement « A World without Weapons » (un monde sans armes) de l'Association canadienne pour les Nations Unies (voir par. 66 ci-dessous), qui organise des séminaires sur les questions de maîtrise des armements et de désarmement à l'intention de groupes d'étudiants en visite à Genève ou qui y poursuivent leurs études.

Recommandation 9

29. Le projet de l'UNIDIR intitulé « Développement contre désarmement » étudie par une méthode participative les enseignements tirés des programmes de collecte d'armes. Le PNUD collabore avec l'Institut à la conduite des travaux sur le terrain, tandis que le PNUD et le Département des affaires de désarmement siègent au comité directeur du projet.

Recommandations 12 et 23

30. Du 28 avril au 8 mai 2003, l'UNIDIR a parrainé une exposition publique au Palais des Nations à Genève sur la vie de Linus Pauling, homme de science partisan de l'abolition des armes nucléaires; cette manifestation a été organisée en collaboration avec l'ONG bouddhiste Soka Gakkai International. L'Institut étudie la possibilité d'accueillir en 2005 l'exposition « Building a Culture of Peace for the Children of the World ».

Recommandation 13

31. Dans le cadre de son programme de bourses, l'Institut accueille chaque année des stagiaires de quatre pays d'une même région qui peuvent ainsi passer six mois à Genève pour collaborer à un travail de recherche sur des questions régionales. Les deux régions qui ont particulièrement retenu l'attention sont l'Asie du Sud et le Moyen-Orient. Au cours des deux années à venir, l'UNIDIR se propose de faire porter ses efforts sur l'Asie du Nord-Est et le Moyen-Orient. L'Institut a également accueilli des boursiers provenant de la République populaire démocratique de Corée, de la Fédération de Russie et de pays membres de la Ligue des États arabes. En collaboration avec la Ligue, l'UNIDIR entreprend, en ce qui concerne le commerce illicite des armes légères, un projet de renforcement des capacités et de la formation en matière de contrôles frontaliers dans les États d'Afrique du Nord et l'apport d'un soutien aux interlocuteurs du programme d'action. L'UNIDIR souhaite mettre au point un programme de bourses pour accueillir des chargés de recherche venus de l'industrie biotechnologique afin d'étudier la complexité et l'importance des limitations à imposer à la biotechnologie pour la prévention des armes biologiques. Bien que le climat actuel ne soit guère propice à l'obtention de financements, l'UNIDIR recherche activement de nouveaux partenaires, notamment dans le secteur privé, afin de pouvoir poursuivre le programme.

Recommandations 15 et 22

32. L'UNIDIR et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes à Lima mettent en place une base de données en anglais et en espagnol sur les questions relatives aux armes légères. Celle-ci est elle-même un des éléments constitutifs d'une grande base de données d'instituts de recherche et de chercheurs que sont en train d'établir l'UNIDIR, le Département des affaires de désarmement, le Centre régional de Lima, l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm et l'Université de Pittsburgh (États-Unis). Comme signalé précédemment, *Forum du désarmement*, qui est aussi disponible par voie électronique, est publié en anglais et en français.

Recommandation 17

33. Les publications émanant de l'UNIDIR sont utilisées par des journalistes du monde entier comme documents de référence spécialisés et comme sources d'informations de base. L'Institut diffuse, par l'intermédiaire du Forum de Genève, une édition électronique du *Media Guide to Disarmament* avec une optique mondiale. Ce guide contient un calendrier actualisé des manifestations qui se tiennent à Genève et dans le monde entier dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, ainsi que le nom et les coordonnées de plus de 200 experts dans 15 domaines du désarmement et six régions géographiques; et des liens renvoyant à d'autres renseignements utiles accessibles sur Internet. Beaucoup de séminaires et réunions de l'UNIDIR sont ouverts à la presse et l'Institut organise régulièrement des points de presse avant et après les conférences de désarmement et à l'occasion de la publication de rapports et de livres.

Recommandation 21

34. L'Institut étudie les possibilités offertes par l'apprentissage en ligne et il a assisté pour ce faire au Forum sur la sécurité internationale à Zurich en 2002.

Recommandation 24

35. De juillet 2002 à juin 2003, l'UNIDIR a accueilli 39 chercheurs stagiaires et boursiers venus de 26 pays; l'année suivante, de juillet 2003 à juin 2004, il en a accueilli 28 venant de 16 pays. Il accueille également chaque année un aide-consultant canadien et il a conclu des partenariats avec plusieurs universités pour lui permettre de recevoir de jeunes chercheurs.

Recommandation 27

36. L'UNIDIR dirige un projet destiné à appuyer le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest en stimulant la réflexion sur les politiques en matière de sécurité nationale et la maîtrise des armes légères. En coopération avec un ensemble d'organisations non gouvernementales du Libéria et de la Sierra Leone, l'Institut facilite une série d'activités de recherche, de débats et de consultations sur la sécurité et le rôle que pourrait jouer la prévention de la prolifération des armes légères dans la sécurité nationale et régionale. Pour soutenir les activités de maintien de la paix, l'UNIDIR entreprend un nouveau projet qui vise à faire participer les femmes aux processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en améliorant la recherche, la formation et l'éducation, afin de réaliser les objectifs de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, du 31 octobre 2000.

Recommandation 28

37. En coopération avec le PNUD et le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement, l'UNIDIR a publié un manuel de formation des forces armées et de sécurité en Afrique de l'Ouest intitulé « Lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest ».

Recommandation 29

38. Les coordonnateurs de l'UNIDIR continueront de travailler dans les domaines de l'éducation. L'UNIDIR prévoit d'organiser un séminaire afin d'aider les États à établir les rapports voulus quant à la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude. L'UNIDIR étudie aussi la possibilité de parrainer d'autres expositions sur le désarmement et la maîtrise des armements, notamment en invitant à Genève des expositions de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'AIEA. L'UNIDIR a assisté à la réunion du Groupe de la communication des Nations Unies, qui s'est tenue à New York en 2003 et il a fourni une liste des activités menées en 2003 et 2004 dans le domaine du désarmement, en vue de leur inclusion dans le guide que produit le Groupe à l'intention des médias.

D. Agence internationale de l'énergie atomique

Recommandations 1 et 14

39. L'un des trois piliers de l'action de l'AIEA consiste à assurer la non-prolifération des armes nucléaires au moyen de garanties et par la vérification. Pour ce faire, l'Agence a pour politique et pratique constantes de promouvoir indirectement l'éducation en matière de non-prolifération dans le cadre de diverses activités de communication telles qu'allocutions publiques, points de presse, publications, stages et présentations audiovisuelles et cinématographiques. Cet effort se déroule de concert avec la mise en œuvre des résolutions de la Conférence générale de l'AIEA concernant le renforcement de la coopération mondiale dans les domaines de l'éducation et de la formation en matière nucléaire visant à préserver la connaissance de l'énergie nucléaire, à entretenir les infrastructures nucléaires et à favoriser la science, la technologie et l'ingénierie pour le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

Recommandations 2 et 17

40. Le Directeur général de l'AIEA prononce régulièrement des allocutions à l'intention d'universités, d'associations, de groupes de réflexion et d'autres instances du monde entier, traitant de questions relatives à l'énergie nucléaire sur les grands thèmes de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. En outre, de hauts fonctionnaires de l'Agence présentent régulièrement des communications à des conférences internationales de recherche et à l'occasion de diverses réunions internationales dans le monde entier. L'Agence organise couramment des séances d'information à l'intention des groupes qu'elle accueille dans ses bureaux à New York, à Genève et à Vienne ou qui l'invitent ailleurs dans le monde. Ces groupes rassemblent des publics très divers, depuis des écoliers et étudiants (participant, par exemple, à des jeux de rôle qui mettent en scène le fonctionnement de l'ONU), jusqu'à des responsables gouvernementaux, des représentants des médias et des membres du grand public. L'Agence réalise chaque année un séminaire, auquel elle invite des représentants d'ONG à consacrer leurs réflexions à la non-prolifération, au désarmement et à la sécurité nucléaire. Elle organise aussi des séminaires pour la formation des journalistes afin de mieux les familiariser avec les activités de l'Agence, notamment en matière de vérification, de garanties et de sécurité.

Recommandations 3 et 4

41. L'Agence publie une revue trimestrielle, des brochures d'information, des rapports thématiques, des articles de fond et des analyses signés du Directeur et d'autres fonctionnaires de l'Agence, dont des exemples peuvent être consultés sur le site Web de l'AIEA <<http://www.iaea.org>> qui, suite à une expansion majeure, fournit des renseignements complets sur tous les aspects des activités de l'Agence, en particulier en matière de vérification à l'appui des efforts déployés dans le monde aux fins de la non-prolifération nucléaire. La page d'accueil de ce site enregistre plus de 7 millions de visites par mois, ce qui atteste de l'utilité du site pour l'éducation et l'information du public quant aux activités de l'Agence, notamment dans les domaines de la vérification, de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

Recommandation 23

42. L'AIEA a produit dans toutes les langues des Nations Unies des vidéos décrivant ses principales activités, en particulier pour ce qui concerne la vérification des engagements en matière de non-prolifération. Des fonctionnaires de l'Agence prêtent aussi leur concours à la production de films documentaires – dont le plus récent, intitulé *Avoiding Armageddon*, a été diffusé aux États-Unis par le réseau de télévision publique PBS – outre les programmes filmés par les grands médias électroniques.

Recommandation 24

43. L'AIEA accueille des étudiants des premier et deuxième cycles pour participer à des stages dans le domaine de la vérification nucléaire ainsi que dans d'autres départements. Les stages de l'AIEA ne sont pas financés par l'Agence et les participants sont choisis selon les mérites des candidats et en fonction des besoins de l'AIEA.

E. Agence internationale de l'énergie atomique et Université des Nations Unies**Recommandation 7**

44. En réponse aux recommandations de l'étude des Nations Unies, l'Université des Nations Unies a décidé de lancer un cours sur la maîtrise des armements et le désarmement, qui se tiendra pour la première fois à Tokyo du 12 au 15 octobre 2004, en collaboration avec l'AIEA. Le cours permettra aux participants de procéder à un survol détaillé des principaux traités et arrangements internationaux conclus en vue de lutter contre la prolifération des armes nucléaires, des armes biologiques et des armes chimiques, ainsi que leurs vecteurs – missiles balistiques et missiles de croisière. Le module de cours traite des aspects relatifs tant à la non-prolifération qu'au désarmement, des régimes appropriés, des technologies, des contrôles des exportations et des questions connexes de mise en œuvre. Le cours étudiera les origines et l'état actuel des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaire, chimique et biologique, de la maîtrise des missiles balistiques et des missiles de croisière, des organisations de vérification ou la non-prolifération des armes nucléaires et des armes chimiques et la maîtrise des armements dans l'espace <voir <http://www.unu.edu/p&g/anu/2004courses.pdf>>.

F. Université pour la paix**Recommandations 7, 14 et 29**

45. L'Université pour la paix, institution associée aux Nations Unies, a pris des mesures en vue de mettre en œuvre les recommandations pertinentes figurant dans l'étude. L'Université a mis au point et enseigné l'année passée un module sur le désarmement, qui confère des unités de valeurs pour le diplôme de maîtrise en études internationales pour la paix et comprend deux grands volets : a) armes de destruction massive, armements nucléaires, armes chimiques et armes biologiques; et b) armes légères.

46. Le module sur le désarmement a été définitivement intégré au programme de maîtrise. L'Université étudie actuellement la possibilité d'instaurer un programme autonome de maîtrise en éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, dans la limite des ressources disponibles et en fonction de divers facteurs connexes, et de conduire ce cours en commun avec d'autres institutions.

47. L'Université pour la paix élabore un processus faisant appel aux technologies de pointe pour diffuser à ses institutions partenaires du monde entier des matériaux didactiques, des cours et des modules de programme pour les études sur la paix et les conflits, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'étudier des questions spécifiques sans quitter leur propre université. Le module sur le désarmement et la non-prolifération fera partie du programme de diffusion. De même, le programme d'éducation à distance « UPEACE GlobalEd », actuellement en cours d'élaboration, offrira par l'intermédiaire de l'Internet un enseignement dans les grands domaines de concentration du programme de l'Université, y compris le désarmement.

IV. Mise en œuvre des recommandations par des organisations non gouvernementales

A. Global Guide to Disarmament and Non-Proliferation Education

48. *The Global Guide to Disarmament and Non-Proliferation Education* (Guide mondial de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération), lancé en réponse à l'étude des Nations Unies, en est maintenant à sa troisième édition. Disponible sur papier et sur Internet, il recense les instituts et les programmes de plusieurs dizaines de pays. Il a été établi par K. Sullivan et N. Goldring avec l'assistance du personnel et des stagiaires du programme de l'Université du Maryland (États-Unis) sur la sécurité et le désarmement dans le monde et constitue la référence la plus complète sur les efforts réalisés dans le monde entier en faveur de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

B. Consortium sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Recommandation 20

49. Le projet de Consortium on Disarmament and Non-Proliferation Education (consortium sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération), qui n'a malheureusement pu être pleinement exécuté faute de fonds suffisants, permettrait d'améliorer la communication entre les groupes qui travaillent sur des questions apparentées; ceux-ci pourraient ainsi adopter toutes les meilleures pratiques et optimiser la mise en œuvre des programmes d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Les organisateurs du projet espèrent pouvoir annoncer à l'avenir des résultats plus favorables sur cet aspect de leur action.

C. **Foundation for Peace Studies, Aotearoa (Te Tuapapa Rongamau o Aotearoa), Nouvelle-Zélande**

50. La Fondation qui a activement participé à l'étude de l'Organisation des Nations Unies, continue de s'employer à mettre en œuvre les recommandations qui y sont énoncées. Ses activités relatives à certaines recommandations de l'étude sont brièvement décrites ci-après⁵.

Recommandation 1

51. La Fondation prend activement part à la promotion et à la mise en œuvre de l'éducation pour la paix et le désarmement par l'intermédiaire d'ateliers d'enseignement et la mise au point et la diffusion de ressources pédagogiques. Il s'agit notamment pour les éducateurs de la Fondation de se rendre dans les écoles primaires et secondaires pour faire connaître leurs ressources, examiner la manière de dispenser une éducation pour la paix et le désarmement dans les écoles et présenter des modèles de leçons en la matière.

52. La Fondation joue un rôle actif au sein du Comité consultatif public sur le désarmement et le contrôle des armements créé en vertu de dispositions législatives afin de conseiller le Gouvernement sur les questions de désarmement, y compris l'éducation, et de répartir les fonds du Fonds d'affectation spéciale pour l'éducation concernant la paix et le désarmement au titre des projets pertinents. La Fondation est représentée par trois de ses membres auprès dudit comité.

53. La Fondation a collaboré avec le Gouvernement néo-zélandais à la publication d'une brochure sur l'éducation pour la paix dans les écoles, dont les auteurs expliquent comment l'éducation en matière de désarmement s'inscrit à part entière dans le domaine plus vaste de l'éducation pour la paix, et comment l'éducation pour la paix et le désarmement est intégrée au programme scolaire néo-zélandais d'Aotearoa, donnent des idées et des exemples d'éducation dans le domaine de la paix et du désarmement mis en pratique, rappellent certaines journées liées à la paix et au désarmement qu'il convient de célébrer dans les écoles et énumèrent les ressources en matière d'éducation pour la paix et le désarmement. Cette brochure a été envoyée à chaque école et jardin d'enfants à Aotearoa (Nouvelle-Zélande) pour aider les enseignants à dispenser une éducation dans le domaine de la paix et du désarmement. La Fondation, en collaboration avec la Campagne mondiale en faveur de l'éducation pour la paix, a diffusé cette brochure auprès de chaque État Membre, par l'intermédiaire des missions permanentes à New York, afin de les informer de certaines données d'expérience acquises par la Nouvelle-Zélande dans ce domaine⁶.

54. La Fondation a encouragé le Gouvernement néo-zélandais à déclarer la deuxième semaine d'août, qui marque l'anniversaires des bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki – Semaine pour la paix des écoles –, une semaine au cours de laquelle les écoles insistent tout particulièrement sur l'éducation et les activités dans le domaine de la paix et du désarmement. La Fondation a produit à l'intention de chaque école une brochure sur la Semaine pour la paix des écoles⁶, qui présente des idées et des informations à l'usage des enseignants et des établissements.

⁵ Le rapport complet et ses appendices sont disponibles sur demande.

⁶ Cette brochure est disponible sur demande.

55. La Fondation est représentée auprès du Groupe consultatif sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (voir par. 52 et recommandation 2 ci-dessus). Elle a mis à sa disposition tout un éventail de ressources éducatives conçues à l'intention des éducateurs du niveau préscolaire au niveau secondaire pour les aider à formuler des informations appropriées aux formats électronique et sur papier.

56. La Fondation a encouragé le Gouvernement néo-zélandais à nommer des conseillers non gouvernementaux pour participer aux réunions de l'ONU sur le désarmement (recommandation 8). Les membres de la Fondation ont eux-mêmes été nommés membres de délégations auprès des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement, des réunions du Centre régional de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement et des réunions des organes créés en vertu de traités, notamment celles de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction⁷ et du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

57. La Fondation pour la paix, en collaboration avec le Réseau parlementaire pour le désarmement nucléaire, s'emploie à familiariser les parlementaires aux questions de désarmement nucléaire et les encourage à participer aux réunions internationales sur le désarmement, en particulier celles concernant le Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Recommandation 10

58. En 2002, Christchurch est devenue la plus grande « ville de la paix » de Nouvelle-Zélande, à l'occasion des célébrations qui ont marqué le 20^e anniversaire de la première ville néo-zélandaise dénucléarisée. Au nombre des propositions adoptées par la ville, figuraient la création d'un parc de la paix, l'organisation d'une série de festivals et d'activités artistiques éducatives en faveur de la paix, l'ouverture d'une bibliothèque et d'un centre d'archives consacrées à la paix, l'organisation d'expositions sur la paix, la création d'un site Web, l'instauration de liens d'amitié avec Hiroshima et Nagasaki, l'installation de signes de paix pour marquer l'entrée de la ville et l'octroi d'un prix spécial de la paix. Une proposition visait également à établir à Christchurch un centre international de règlement des conflits. La Fondation a pris activement part à la promotion de ces initiatives et a facilité la réouverture d'un cours d'éducation sur la paix et le désarmement à l'Université de Canterbury. Des informations plus détaillées sur les résultats obtenus jusqu'ici par cette « ville de la paix » figurent sur le site Web du Conseil municipal : (<www.ccc.govt.nz/Christchurch/PeaceCity>).

Recommandation 18

59. La Fondation entreprend un certain nombre d'activités relatives à cette recommandation, dont :

- a) La production de ressources pour les parents;
- b) La diffusion d'informations complémentaires émanant d'autres organismes éducatifs;

⁷ Voir CD/1478.

- c) L'organisation d'ateliers à l'intention des parents sur le règlement des conflits, les familles saines et la médiation;
- d) La promotion de jouets pouvant se substituer aux jouets de guerre, grâce à un matériel éducatif, et à une campagne d'amnistie publique pour les jouets de guerre;
- e) La production d'un CD-ROM interactif pour apprendre à gérer la colère de façon constructive;
- f) La gestion du programme intitulé « Cool Schools Parents » visant à apprendre aux parents les mêmes méthodes de médiation que celles utilisées par leurs enfants;
- g) La gestion du programme en faveur des familles saines à l'intention des parents;
- h) L'établissement de liens avec des organismes qui s'emploient à prévenir la violence au sein de la famille.

Recommandation 23

60. La Fondation organise des ateliers de formation à l'intention des enseignants et des étudiants qui se destinent à l'enseignement, ainsi que des cours au titre de son programme de mobilisation des écoles, en ayant recours à toute une gamme de méthodes pédagogiques.

61. Elle met à la disposition des écoles une vidéothèque et des expositions photographiques et organise aussi des expositions de photos dans les bibliothèques et les musées, consacrées notamment à la vie de Mahatma Gandhi et aux bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki.

62. Elle gère également le « Cool Schools Peer Mediation Programme » (Programme de médiation scolaire entre pairs), introduit dans la moitié des écoles d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande), qui forme à la médiation des conflits entre pairs les étudiants appelés à devenir médiateurs officiels dans les écoles. Au niveau du secondaire, les médiateurs étudiants appliquent leur nouveau savoir-faire aux médiations internationales, notamment celles relatives au désarmement et à la non-prolifération.

D. Association internationale des recteurs d'université

Recommandations 4, 6 et 12

63. La Commission sur l'éducation en matière de désarmement, de règlement des conflits et de paix de l'Association internationale des recteurs d'université est une commission mixte à laquelle est associée l'ONU; depuis 1990, elle se réunit à l'ONU (en général deux fois par an), avec l'appui du Département des affaires du désarmement. Son objectif est de promouvoir la paix et le désarmement au sein de la société par le biais de l'éducation et de faciliter la coordination des programmes d'éducation en matière de désarmement, de règlement des conflits et de paix. La dernière conférence internationale qu'elle a parrainée avec l'aide financière de l'UNESCO, intitulée « Mosaïque pour la paix », a eu lieu en mars 2004 à l'Université De La Salle à Manille.

E. Exemples de programmes d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Recommandation 6

64. Bien qu'il existe de nombreux programmes d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le Département des affaires de désarmement n'a reçu d'informations détaillées qu'au sujet de deux programmes présentant un intérêt particulier. Des informations complémentaires sont disponibles sur demande.

65. L'Institut d'enseignement sur la non-prolifération a tenu sa session d'été à l'Université de Caroline du Nord à Asheville (États-Unis) en juin 2004. Les participants ont assisté à des cours de formation pratique sur l'élaboration des programmes scolaires ainsi qu'à des conférences, séminaires et débats de groupe, portant sur un vaste éventail de questions allant des technologies liées aux armes à la menace du terrorisme nucléaire.

66. L'Association des Nations Unies au Canada parraine un programme novateur qui doit commencer au cours du troisième trimestre 2004. Conçu à l'intention des établissements d'enseignement secondaire canadiens, ce programme vise au premier chef à accroître le niveau des connaissances des étudiants en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité humaine mondiale, et leur intérêt pour ces questions. Intitulé : *Un monde sans armes : programme d'éducation en matière de désarmement*, ce programme comporte un guide détaillé à l'intention des enseignants et un manuel en ligne pour les étudiants. Le guide pour les enseignants fournit des informations de base, des liens avec les programmes scolaires aux niveaux des provinces et des territoires et six plans de leçon qui incorporent des questions relatives au désarmement et à la non-prolifération et à leur signification pour la sécurité humaine, ainsi que les résultats escomptés de l'apprentissage des étudiants. Chaque plan de leçon est de nature participative et contient des études de cas destinées à encourager les étudiants à réfléchir de façon critique, puis à engager des actions concrètes pour amener à un changement mondial constructif. *Un monde sans armes* est disponible en anglais et en français. Le Ministre des affaires étrangères du Canada, le Département de la défense nationale et la Fondation Simons sont les principales sources d'appui à ce programme.

V. Conclusions

67. **Au cours des deux années qui ont suivi la publication de l'étude de l'ONU sur le désarmement et la non-prolifération, les faits nouveaux qui ont marqué la situation internationale, au regard en particulier de la guerre et des armes de destruction massive, sont devenus des moments « enseignables » dans les classes du monde entier. Des possibilités de débat et d'enseignement se font jour qui sont susceptibles d'aider les jeunes à comprendre les questions brûlantes du jour en enrichissant leur base de connaissances et en les aidant à se forger une opinion en toute connaissance de cause. Il est tout particulièrement nécessaire de former les enseignants et d'élaborer un programme scolaire dans ce domaine.**

68. **L'étude de l'Organisation des Nations Unies a permis de faire progresser de façon ciblée l'éducation en matière de désarmement et la formation axée sur**

la non-prolifération au sein des États Membres, et a encouragé les partenariats entre les gouvernement et les organisations non gouvernementales, en particulier les établissements universitaires.

69. Elle a en outre favorisé le développement des échanges d'informations, la coopération et la réalisation de projets en collaboration au sein de l'Organisation des Nations Unies et entre les organismes du système des Nations Unies, en particulier les organes créés en vertu de traités. L'étude a aussi stimulé les partenariats entre l'ONU et les éducateurs en matière de désarmement et de non-prolifération et a ouvert la voie à de plus grandes possibilités. Depuis la publication de cette étude, le Département des affaires de désarmement a de nouveau mis l'accent sur l'éducation et servi de centre de coordination pour les activités en la matière, en réaffectant chaque fois que possible à cette tâche des ressources humaines et financières.

70. Le climat en matière de financement des programmes et projets de désarmement et de non-prolifération, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur non gouvernemental, n'est malheureusement pas favorable. Pour faciliter la collecte de fonds, il serait bon que l'Assemblée générale insiste à nouveau sur la nécessité d'un appui financier en faveur des programmes et projets d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.